

*Date de dépôt : 10 novembre 2021*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

### **au Grand Conseil sur la pétition pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis « Croix-verte »**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 2 juillet 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*Les signataires constatent :*

- *un quartier exposé à un trafic automobile intense, au bruit et à la pollution;*
- *le manque de végétalisation;*
- *les difficultés de déplacement à pied des habitants, en particulier des enfants et des personnes à mobilité réduite.*

*Les signataires demandent :*

- *2 axes de cheminements sécurisés et végétalisés traversant le quartier d'est en ouest et du nord au sud reliant les principaux pôles socioculturels du quartier : les écoles, la ludothèque, les crèches, les jardins d'enfants, les places de jeux, la Maison de quartier, la Maison des enfants, la Traverse, les Créateliers et la bibliothèque, et ceci conformément au plan visible ci-après;*
- *que ces cheminements soient constitués par les rues piétonnes actuelles, des zones de rencontre à 20 km/h, des trottoirs continus et des carrefours surélevés;*

- *que ces cheminements soient des poumons de verdure favorisant la sécurité des piétons, la marche, la mobilité douce et la convivialité.*

*N.B. 855 signatures<sup>1</sup>*

*Bien vivre aux Pâquis*

*Collectif d'associations et d'habitants*

*M. Pierre Fuchs*

*p.a. Maison de quartier des Pâquis*

*50, rue de Berne*

*1201 Genève*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Selon la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE; rs/GE H 1 21), approuvée en votation populaire le 5 juin 2016, le quartier des Pâquis est situé en zone II dans laquelle les transports collectifs et la mobilité douce doivent être priorisés. La LMCE s'appuie aussi sur une ceinture urbaine, dont fait partie le U lacustre en Rive droite sur les quais Wilson et du Mont-Blanc mis en service récemment. Grâce à cette stratégie multimodale, les quartiers situés en zone I et en zone II, tels que le quartier des Pâquis, doivent être davantage préservés du trafic de transit.

De plus, les nouvelles orientations du Plan climat cantonal renforcé, présenté par le Conseil d'Etat le 2 juin 2021, s'inscrivent dans le sens des pétitionnaires.

Avec ce Plan, le Conseil d'Etat se donne les moyens pour préserver la qualité de vie et la santé de la population. Il s'agit d'évoluer vers une mobilité décarbonée, ce qui nécessite à la fois des changements de comportements, avec comme priorité la réduction des kilomètres parcourus en transports individuels motorisés, et de favoriser le report vers les modes doux et les transports publics.

En outre, le Plan biodiversité 2020-2023 inscrit des objectifs de végétalisation des secteurs prioritaires et soumis à des phénomènes d'îlots de chaleur (Action 4.2) et une meilleure prise en compte des enjeux climatiques et de la biodiversité en milieu urbain (Action 7.1), enjeux à décliner en

---

<sup>1</sup> Pour information, la pétition est en outre munie de 411 signatures électroniques.

actions concrètes. Le Programme Nature en ville (OCAN) propose des outils et un accompagnement des projets répondant à ces objectifs.

Toutefois, le canton n'étant pas directement compétent pour mener à bien ce projet du fait que les rues des Pâquis appartiennent très majoritairement au réseau de quartier non structurant de la Ville de Genève, il revient à cette dernière de porter cette réflexion.

Le Conseil d'Etat invite ainsi les pétitionnaires à s'adresser directement au Conseil administratif de la Ville de Genève pour que ses services établissent un projet correspondant aux demandes formulées. Le canton accompagnera la Ville dans cette réalisation puis, par le biais du département des infrastructures, validera cas échéant les plans soumis à examen.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Serge DAL BUSCO